



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

Date de révision : 07-2020

Date version précédente : 09-2017

Famille : Engrais PERLKA

SECTION 1- Identification de la substance/du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit :

Nom Commercial : PERLKA

Numéro d'enregistrement : si disponible, indiqué au chap.3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Engrais – Matière première pour la fabrication d'engrais composés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : FERTEMIS
1, rue Neuve
27430 SAINT ETIENNE DU VAUVRAY
Téléphone : 02 32 59 90 96
Télécopie : 02 32 61 08 79
Adresse E-mail : hse@fertemis.fr
Service chargé des renseignements : Service commercial
Téléphone : 02 32 59 90 96
Télécopie : 02 32 61 08 79

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24 7/7)

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

Section 2 – Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CE N°1272/2008 (CLP)

Toxicité aiguë	Catégorie 4	H302 : Nocif en cas d'ingestion
Irritation cutanée	Catégorie 2	H315 : Provoque une irritation cutanée
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 cutanée	H317 : Peut provoquer une allergie
Lésions oculaires graves	Catégorie 1 graves	H318 : Provoque des lésions oculaires graves
Toxicité spécifique pour certains organes	Catégorie 3	H335 : Peut irriter les voies respiratoires cibles-exposition unique
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Catégorie 3	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement CE N°1272/2008 (CLP)



Code de pictogramme de danger : SGH05- SGH07

Mention d'avertissement : **Danger**

Mentions de danger (H)

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (P) : **Prévention**

P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention

P301+312 : EN CAS D'INGESTION appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P302+352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU laver abondamment à l'eau et au savon

P304+340 : EN CAS D'INHALATION transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305+351+338 : En cas de contact avec les yeux rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

La consommation d'alcool augmente l'effet nocif (paragraphe 4 : avis aux médecins).

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire/n'a pas été effectuée.

Section 3 – Composition/Information sur les composants



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

3.1 Substance Sans objet

3.2 Composition chimique du mélange

Nature chimique

Engrais à base de cyanamide calcique

Contient :

1.8% d'azote nitrique

Teneur résiduelle en carbure de calcium < 0,1%

Informations sur les composants/composants dangereux selon le décret EU-CLP (CE) n° 1272/2008

Cyanamide de calcium, technique : n° de CAS 156-62-7 – n° CE 205-861-8 – n° REACH 01-2119777581-29

> 40%

Acute Tox	Catégorie 4	H302
Skin Irrit.	Catégorie 2	H315
Skin Sens.	Catégorie 1	H317
Eye Dam.	Catégorie 1	H318
STO SE	Catégorie 3	H335

Dihydroxyde de calcium : n° de CAS 1305-62-0 – n° CE 215-137-3 – n° REACH 01-2119475151-45
13,0% - 15,0%

Skin Irrit.	Catégorie 2	H315
Eye Dam.	Catégorie 1	H318
STO SE	Catégorie 3	H335

Graphite : n° de CAS 7782-42-5 – n° CE 231-955-3

>= 11.0%

Remarques : selon le décret (CE) n° 1272/2008, pas classifié.

Nitrate de calcium tetrahydraté: n° de CAS 13477-34-4 – n° CE 603-865-8 – n° REACH 01-2119495093-35

>= 10%

Acute Tox	Catégorie 4	H302
Eye Dam	Catégorie 1	H318

Sulfate de calcium : n° de CAS 7778-18-9 – n° CE 231-900-3

< 3,0%

Remarques : selon le décret (CE) n° 1272/2008, pas classifié.

Explication des abréviations, voir à la section 16

Section 4 – Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas de symptômes provoqués par un contact avec les yeux ou la peau, par une inhalation ou une ingestion, consulter un médecin.

Oter immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau, également sous les paupières pendant au moins 10 minutes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et, dans ce cas, les lui enlever si possible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

Soins complémentaires à effectuer immédiatement dans une clinique ophtalmologique ou chez un médecin ophtalmologiste.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau et du savon.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes

Erythème

Baisse de la tension artérielle

Pouls accéléré

Sensation de brûlure

Irritation des yeux et des muqueuses

Mal de tête

Insuffisance respiratoire

Nausée

Risques

Attention : interactions avec l'alcool (éthanol)

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : pas d'antidote spécifique connu

Traitement symptomatique :

Contrôle du système circulatoire

Le cas échéant, administrer du charbon actif (médicinal) - 10 à 20 g – et du sulfate de sodium (sel de Glauber) - 20g.

Lavage d'estomac avec examen gastroscopique.

Section 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : poudre extinctrice, sable sec, jet d'eau vaporisée

Agents d'extinction déconseillés : jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : ammoniacale, gaz nitreux, oxydes de carbone

5.3 Conseil aux pompiers

Equipements de protection particuliers des pompiers : en cas d'incendie, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et porter une combinaison protectrice

Section 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Porter des équipements de protection individuels (consulter la section 8 pour les équipements appropriés).

Eviter toute formation de poussière.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ou l'eau d'extinction chargée de produit ne doivent pas gagner la terre, les canalisations ou les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et ramasser avec une pelle le produit répandu. Eviter la formation de poussières. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres actions

Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence

Voir section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés

Voir section 13 pour l'élimination des déchets

Section 7 – Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation adéquate et suffisante pour réduire les concentrations de poussières aux endroits où la poussière se forme

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mise en œuvre du produit à l'air libre ou avec une bonne aération.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Non dangereux du point de vue coup de poussière, récipient standard de 1 m³, énergie d'amorçage 10kJ.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène professionnelle en général :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Changer de vêtements et chaussures souillés ou imbibés de produit et les nettoyer avant réutilisation.

Avant, pendant et après les travaux avec le produit ne pas consommer de boissons alcoolisées.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de son utilisation.

Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour les animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé et à température ambiante.

Précautions pour le stockage en commun

Incompatible avec des acides et des bases

Incompatible avec des agents oxydants

Lors d'un entreposage à l'air libre avec du nitrate d'ammonium et des préparations à base de nitrate d'ammonium, un écartement minimal de 5 mètres doit être observé (TRGS 511, 6,1,2 (3)).

Lors de l'entreposage de cyanamide calcique avec du nitrate d'ammonium et des préparations à base de nitrate d'ammonium dans un même local, un écartement d'au moins 2,5 mètres doit être observé (TRGS 511, 6,1,2 (6)).

A protéger de l'air humide et de l'eau

Matériel d'emballage

Matière appropriée : polyéthylène, acier inoxydable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible

Section 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Cyanamide calcique, technique : n° de CAS 156-62-7 VME 0.5 mg/m³ base FR VLE. Valeurs limites indicatives

Dihydroxyde de calcium : n° de CAS 1305-62-0 TWA alvéolaire: 1 mg/m³. Indicatif - VME : 5 mg/m³ base FR VLE. Valeur limite indicative – STEL alvéolaire: 4 mg/m³. Indicatif

Graphite : n° CAS 7782-42-5 VME alvéolaire : 2mg/m³. Valeur limite indicative.

8.2 Contrôle de l'exposition

Equipements de protection individuelle

Protection respiratoire

Ne pas inhaler de gaz, vapeurs, aérosols, poussières, porter une protection des voies respiratoires : masque adéquat (filtre anti poussière P3 conforme à la norme EN 149 FFP2)



Protection des mains

Port de gants en cas de contact prolongé ou répété conseillé (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374, épaisseur 0,11mm, temps de pénétration > 480min)



Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité à protection latérale (conforme à la norme EN 166) pour éviter tout risque de projection dans les yeux.



Protection de la peau

Prévoir une protection de la peau adaptée à l'usage du produit et notamment un vêtement de protection à manches longues.



Section 9 – Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	solide
Couleur	gris à noir
Odeur	caractéristique
pH	les solutions aqueuses sont fortement alcalines
point/intervalle de fusion	1145 – 1217 °C
point/intervalle d'ébullition	détermination non requise
point éclair	non applicable / solide
inflammabilité (solide gaz)	non inflammable
	méthode : inflammabilité (solides)
température d'auto inflammabilité	> 850 °C (env 1100 – 1600 hPa)
pression de vapeur	non applicable
densité	2,3 g/cm ³ (20°C)
masse volumique (kg/dm ³)	1000 kg/m ³
hydrosolubilité	partiellement soluble par hydrolyse (20°C)

Autres informations

Energie minimale d'ignition	> 30 kJ
	Produit similaire

Section 10 – Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir section 10.3

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue

10.4 Conditions à éviter

Pas de dangers particuliers connus.

10.5 Matières incompatibles

Des acides et des bases, les oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Voir section 5.

Section 11 – Informations toxicologiques



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

1.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, rat : 594 mg/kg

Méthode : ligne directrice 401 de l'OCDE

Evaluation : nocif en cas d'ingestion

Résultat d'investigations propres

Toxicité aiguë par inhalation

Concentration maximale accessible, rat : 5,1 mg/l

Méthode : OCDE ligne directrice 403

Evaluation : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Remarques : concentration en poussière maximale obtenue pendant le test : 10% de mortalité après 4 heures d'exposition.

Résultat d'investigation propre

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, lapin : > 2000 mg/kg

Evaluation : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Résultat d'investigation propre.

Composants de la Perlka

→ cyanamide de calcium technique

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, rat : 765 mg/kg

Evaluation : nocif en cas d'ingestion

Résultat d'investigations propres

Toxicité aiguë par inhalation

Concentration maximale accessible, rat : > 0.155 mg/l

Durée d'exposition : 4h

Evaluation : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Remarques : concentration en poussière maximale obtenue pendant le test : pas d'animaux décédés

Résultat d'investigation propre

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, lapin : > 2000 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 402

Evaluation : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Résultat d'investigation propre.

→ dihydroxyde de calcium

Toxicité aiguë par voie orale.

Evaluation compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarque : bibliographies IUCLID.

→ nitrate de calcium tétrahydraté

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, rat : 1000 mg/kg

Méthode OCDE 423

Evaluation : nocif en cas d'ingestion



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

Remarque : bibliographies IUCLID

Toxicité aiguë par inhalation
Remarques : donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée
DL 50 (rat) : > 2000 mg/kg
Remarque : bibliographies IUCLID

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Espèce : lapin
Durée d'exposition : 4h
Evaluation : irritant pour la peau
Méthode : ligne directrice 404 de l'OCDE
Résultat d'investigation propre.

Composants de la Perlka :

→ cyanamide de calcium

Résultat : irritant

Remarques : en raison de constats et d'expériences réalisés sur l'homme

→ dihydroxyde de calcium

Evaluation : provoque une irritation cutanée
Méthode : ligne directe 404 de l'OCDE
Résultat : irritant pour la peau
Remarque : bibliographie IUCLID

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Perlka

Espèce : lapin
Durée d'exposition : 24h
Corrosif
Risque de lésions oculaires graves
Méthode : ligne directrice 405 de l'OCDE
Résultat d'investigation propre.

Composants de la Perlka

→ cyanamide calcique technique

Espèce : lapin
Risque de lésions oculaires graves
Méthode : ligne directrice 405 de l'OCDE
Résultat : provoque des lésions oculaires graves
Résultat d'investigation propre.

→ dihydroxyde de calcium

Evaluation : provoque de lésions oculaires graves
Méthode : ligne directrice 405 de l'OCDE
Remarques : bibliographie IUCLID

→ nitrate de calcium tétrahydraté

Espèce : lapin



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

Evaluation : provoque des lésions oculaires graves

Méthode : ligne directrice 405 de l'OCDE

Remarque : bibliographies IUCLID

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Résultat : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Composants de la Perlka

→ cyanamide calcique

Type de test : essai de maximalisation

Espèce : cochon d'inde

Risque de sensibilisation par contact avec la peau

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Résultat d'investigation propre.

→ Dihydroxyde calcium

Remarque : donnée non disponible

→ Calcium nitrate tétrahydraté

Local Lymphonode Assay

Souris

Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis

Remarque : les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie)

Remarque : bibliographies IUCLID

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Mutagénicité sur les cellules germinales (évaluation) : non mutagène selon plusieurs tests in-vitro

Composants de la Perlka

→ cyanamide de calcium technique

Génotoxicité in vitro

Type de test : chromatide sœurs échange

Espèce utilisée pour le test : CHO-cellules

Résultat : négatif

Génotoxicité in vivo

Type de test : test micronucléaire

Espèce utilisée pour le test : rat

Résultat : négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales (évaluation) : non mutagène selon plusieurs tests in-vitro (examen interne)

→ dihydroxyde de calcium

Mutagénicité sur les cellules germinales (évaluation) : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarque : bibliographie IUCLID

→ nitrate de calcium tétrahydraté



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

Type de test : essai de remutation bactérielle

Résultat : négatif

Remarques : les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie)

Bibliographie : IUCLID

Mutagenicité sur les cellules germinales (évaluation) : Bibliographie : IUCLID

Cancérogénicité

Produit

Ce produit n'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Composants de la Perlka

→ cyanamide de calcium technique

Aucune indication quant à un effet cancérogène

Bibliographie : IUCLID

→ dihydroxyde de calcium

Cancérogénicité – Evaluation : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarque : bibliographie IUCLID

→ nitrate de calcium tétrahydraté

Pas de données disponibles.

Cancérogénicité – Evaluation : pas de données disponibles.

Remarque : bibliographie IUCLID

Toxicité pour la reproduction

Produit

Effet sur la fertilité : Donnée non disponible

Composants de la Perlka

→ cyanamide calcique technique

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

→ dihydroxyde de calcium

Toxicité pour la reproduction : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarque : bibliographie IUCLID

→ nitrate de calcium tétrahydraté

Effet sur la fertilité : Remarque : bibliographie IUCLID

Toxicité pour la reproduction : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie)

Remarque : bibliographie IUCLID

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Produit



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

Evaluation : la substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organisme cible, exposition unique, catégorie 3, avec irritation des voies respiratoires.

Composants de la Perlka

- cyanamide de calcium technique

Evaluation : la substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organisme cible, exposition unique, catégorie 3, avec irritation des voies respiratoires.

Remarque : IUCLID

- dihydroxyde de calcium

Evanluation : la substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organisme cible, exposition unique, catégorie 3, avec irritation des voies respiratoires.

Remarque : IUCLID

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Produit

Pas de donnée disponible

Composants de la Perlka

- cyanamide calcique technique

Evaluation : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarque : bibliographie IUCLID

- dihydroxyde de calcium

Evaluation : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarque : bibliographie IUCLID

Toxicité par aspiration

Produit

Pas de données disponibles

Composants de la Perlka

- cyanamide de calcium

Pas de données disponibles

- dihydroxyde de calcium

Pas de données disponibles

- nitrate de calcium tétrahydraté

Pas de données disponibles

Expérience de l'exposition humaine

Produit

La consommation d'alcool accroît les effets toxiques.

Des concentrations supérieures à la VME peuvent provoquer une irritation des yeux et des muqueuses.

Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés sensibilisantes.

Composants de la Perlka



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

→ cyanamide de calcium technique
La consommation d'alcool accroît les effets toxiques.

Information supplémentaire

D'autres données toxicologiques n'existent pas.

Section 12 – Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecotoxicité aquatique

Perlka

Toxicité pour les poissons
CL50 (Danio Rerio) : 212,8 mg/l
Durée d'exposition : 96 h
Méthode OCDE 203

Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie)

NOEC (Danio Rerio) : 152 mg/l
Durée d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203

Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia Magna) : 9,12 mg/l
Durée d'exposition : 48 h
Méthode OCDE 202

Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie)

NOEC (Daphnia Magna) : 2,736 mg/l
Durée d'exposition : 48 h
Méthode OCDE 202

Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie)

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50 Pseudokirchnerella Subcapitata : 41,86 mg/l
Durée d'exposition : 72 h
Méthode OCDE 201

Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie)

NOEC Pseudokirchnerella Subcapitata : 20,87 mg/l
Durée d'exposition : 72 h
Méthode OCDE 201

Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie)

Evaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à longterme.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

Composants de la Perlka

→ cyanamide de calcium technique

Toxicité pour les poissons

CL50 (Danio Rerio) : 140 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

Méthode OCDE 203

Remarque ; résultat d'investigations propres

NOEC (Danio Rerio) : 100 mg/l

Méthode : OCDE 203

Remarque ; résultat d'investigations propres

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia Magna) : 6.0 mg/l

Durée d'exposition : 48 h

Méthode OCDE 202

NOEC (Daphnia Magna) : 1.8 mg/l

Durée d'exposition : 48 h

Méthode OCDE 202

Remarque ; résultat d'investigations propres

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50r Pseudokirchnerella Subcapitata : 27.54 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

Méthode OCDE 201

Résultat d'investigation propre

NOECr Pseudokirchnerella Subcapitata : 13.73 mg/l

Méthode OCDE 201

Résultat d'investigation propre

→ dihydroxyde de calcium

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss) : 50.6 mg/l

Durée d'exposition : 96h

Méthode OCDE 203

Remarques : bibliographie, IUCLID

→ nitrate de calcium tétrahydraté

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poecilia reticulata- guppie) : 1378 mg/l

Durée d'exposition : 96h

Type de test : essai en statique

Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie)

Remarque : bibliographie IUCLID

NOEC (truite arc en ciel) : 100 mg/l

Durée d'exposition : 96h

Type de test : essai en statique

Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie)

Remarque : bibliographie IUCLID

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition : 48 h

Remarque ; résultat d'investigations propres



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

Toxicité pour les microorganismes
CE50 (boue activée) : > 1000mg/l
Durée d'exposition : 3h
Type de test : inhibition de la croissance
Remarque : bibliographie IUCLID

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Hydrolyse dans l'eau. Dans le sol le produit agit comme engrais et est dégradé en quelques semaines

Composants de la Perlka

→ cyanamide calcique technique

Biodégradabilité
Inoculum : boue activée
Résultat : difficilement biodégradable
Méthode OECD 301B
Remarque : hydrolyse dans l'eau

→ nitrate de calcium tétrahydraté

Biodégradabilité
Remarques : pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bio accumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée disponible.

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Une appréciation PTB et vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

12.6 Autres effets néfastes

Perlka

Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts. D'autres informations écotoxicologiques n'existent pas.

Composants de la Perlka

Dans le sol, le produit agit comme engrais et est dégradé en quelques semaines.

Section 13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination des déchets du produit

Les restes non utilisés doivent être considérés comme des déchets dangereux. Faire éliminer conformément à la réglementation déchets par un collecteur agréé déchets dangereux dans une installation d'élimination adéquate.

Ne doit pas être évacué en même temps que des déchets domestiques.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

Dans le sol le produit agit comme un engrais et est dégradé en quelques semaines.

Emballages

Récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit (vidange complète des sacs et nettoyage adéquat) ou faire éliminer conformément à la réglementation par un collecteur agréé si le recyclage est impossible.

Section 14 – Informations relatives au transport

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport par rail (RID), route (ADR), par voie maritime (OMI/IMDG) et par voie aérienne (OACI/IATA).

14.1 N° ONU : non réglementé comme étant une substance dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : non réglementé comme étant une substance dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : non réglementé comme étant une substance dangereuse

14.4 Groupe d'emballage (ADR – RID – IMDG – IATA) : non réglementé comme étant une substance dangereuse. Teneur résiduelle en carbure de calcium < 0.1%

14.5 Dangers pour l'environnement : non réglementé comme étant une substance dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : teneur résiduelle de carbure de calcium < 0.1%, le marquage avec un n°UN1403 n'est donc pas nécessaire. Perlka n'est pas une matière dangereuse au sens des prescriptions de transport c'est pourquoi un transport commun avec du nitrate d'ammonium et des préparations à teneur en nitrate d'ammonium est autorisé.

14.7 Autres informations : Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Section 15 – Informations réglementaires

15.1 Réglementations et législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité

Ce produit est homologué comme engrais CE.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une appréciation de sécurité de la substance n'est pas nécessaire pour ce produit

Section 16 – Autres informations

Texte intégral des mentions et classifications de la section 3

Mentions H

H302 – Nocif en cas d'ingestion

H315 – provoque une irritation cutanée

H317 – Peut provoquer une allergie cutanée

H318 – Provoque des lésions oculaires graves

H335 – Peut irriter les voies respiratoires

H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

Texte complet pour les autres abréviations

Acute tox	Toxicité aiguë
Aquatic chronic	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam	Lésions oculaires graves
Skin Irrt	Irritation cutanée
Skin Sens	Sensibilisation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cible – exposition unique

Principales sources de données

Fiches de données de sécurité du ou des fournisseurs du produit ou des matières premières.

Classification et procédures utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement CE 1272/2008 (CLP)

Méthode de calcul

Abréviations et acronymes

ADN : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

AICS : inventaire australien des substances chimiques

ASTM : société américaine pour les essais de matériaux

Bw : poids corporel

CMR : cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DIN : norme de l'institut allemand de normalisation

DSL : liste nationale des substances (Canada)

ECHA : agence européenne des produits chimiques

EC-number : numéro de communauté européenne

ECx : concentration associée à x% de réponse

ELx : taux de charge associé à x%

Ems : horaire d'urgence

ENCS : substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon)

ErCx : concentration associée à une réponse de taux de croissance de x%

GLP : bonnes pratiques de laboratoire

IARC : centre international de recherche sur le cancer

IBC : code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

IC50 : concentration inhibitrice demi maximale

ICAO : organisation de l'aviation civile internationale

IECSC : inventaire des substances chimiques existantes en Chine

ISHL : sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon)

ISO : organisation internationale de normalisation

KECI : inventaire des produits chimiques coréens existants

LC50 : concentration létale pour 50% d'une population test (dose létale moyenne)

MARPOL : convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

NO(A)EC : effet de concentration non observé (négatif)

NO(A)EL : effet non observé (nocif)

NOELR : taux de charge sans effet observé

NZIoC : inventaire des produits chimiques de Nouvelle Zélande

OECD : organisation pour la coopération économique et le développement

OPPTS : bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution

PBT : persistant bio-accumulable et toxique

PICCS : inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines

(Q)SAR : relations structure-activité (quantitative)

REACH : règlement CE n°1907/2006

RID : règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

SADT : température de décomposition auto-accélérée



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Engrais PERLKA

SDS : fiche de données de sécurité

TCSI : inventaire des substances dangereuses à taiwan

TRGS : règle technique pur les substances dangereuses

TSCA : loi sur le contrôle des substances toxiques (Etats-Unis)

UN : nations unies

vPvB : très pesistant et très bioaccumulable

CLP : *Classification, Labelling, Packing*

GHS: *Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals*

EINECS: *European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

CAS: *Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*

ADR: *Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)*

RID: *Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)*

IMDG: *International Maritime Code for Dangerous Goods*

IATA: *International Air Transport Association*

Décharge de responsabilité :

Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le fabricant. Elle complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas.

Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Fin du document